

# La Société Canadienne pour l'avancement du Sport.

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

### EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE FON- DATION

“ Résolu :

“ 1o Que de sa nature et plus particulièrement par le développement chez ses adeptes, de la santé, de la force, de l'initiative, de la combativité et de cet ensemble de qualités viriles qui font les races supérieures, le sport est l'un des plus gros facteurs sociaux qui soient dans le monde ;

“ 2o Que pour cette raison il a droit en tout pays à l'aide matériel et moral des esprits cultivés, des pouvoirs constitués et du public en général, plus particulièrement au Canada dont les races jeunes, en pleine croissance, peuvent retirer plus d'avantages de l'entraînement physique que ne le pourraient les autres nations arrivées à la vieillesse, à la décrépitude ;

“ 3o Que les sociétés sportives de tout nom constituées jusqu'à ce jour en notre pays, depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites, ont bien mérité de la patrie pour l'objet particulier qu'elles se sont désigné à chacune et la peine qu'elles se sont imposée pour l'atteindre. Mais que pour donner leur plein rendement d'utilité nationale il leur faudrait avoir au-dessus de cet objet particulier à chacune cet objet commun, suprême pour toutes : la dignité, la force, la grandeur, la suprématie de la nation canadienne ;

“ 4o Que pour les unir dans cette tâche patriotique et leur gagner en même temps le patronage des pouvoirs constitués et du public en général, il importe de créer, non pas au-dessus d'elles, mais tout autour d'elles, une société de zélés dont le rôle exclusif ou plutôt multiple serait de les mettre en contact journalier les unes avec les autres, de les saluer au passage, de les encourager dans leurs ébats, de les éclairer dans leurs recherches, de les aider dans leurs travaux, de les appuyer dans leurs luttes, de les acclamer dans leurs triomphes, de les consoler dans leurs revers et, surtout et pardessus tout, de leur rappeler, en le disant bien haut, que dans l'histoire de l'humanité ce sont les races sportives qui ont été les races conquérantes et que c'est sur elles, sociétés gymnastiques de tout nom et de tout objet, plus que sur toutes autres, que le Canada s'en repose pour l'entraînement physique de ses enfants et pour le développement chez eux de cet ensemble de qualités viriles qui font les races fortes et prépondérantes ;

“ 5o Que pour ces fins absolument étrangères à tout intérêt pécuniaire,

sans arrière-pensée aucune d'action politique sur les masses ou d'immixtion quelconque dans les luttes de partis ni même dans les affaires particulières des autres sociétés sportives, les initiateurs du mouvement s'inspirant en autant que le sujet le comporte du rôle joué en France par la Ligue des Patriotes dans l'organisation de sociétés de gymnastique par tout le pays, se constituent en société canadienne pour l'avancement du sport avec l'entente qu'ils pourront élargir indéfiniment leurs cadres en recueillant des adhésions dans toutes les classes sociales de la population, et pour mieux atteindre leur objet conviennent de mettre en action les moyens suivants :

1o La création d'un bureau central d'archives auquel toutes les sociétés sportives sont instamment priées de communiquer leurs constitutions, leurs programmes, leurs records, leurs procès-verbaux et tout autre document ressortissant de sa nature aux annales du sport au Canada ;

2o La confection d'un grand Album National qui, avec la coopération des intéressés, réunira les portraits de tous les membres de sociétés sportives et de tous les particuliers qui, en dehors d'elles, se sont de leur propre initiative fait un nom ou un record dans un sport quelconque, tel que la chasse, la pêche, la course, les voyages, les explorations, les jeux de toute sorte, etc., etc. ;

3o L'ouverture d'un musée technologique où, toujours avec la coopération des intéressés et dans le but de leur être personnellement utile autant qu'au public, seront exhibés gratuitement les échantillons, spécimens, modèles, réductions, catalogues, plans et devis de tout appareil, instrument ou théâtre de sport quelconque, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliqués, ainsi que les photographies ou dessins des localités, paysages, chevaux et animaux quelconques, ayant un record ou tout autre titre sportif à la curiosité publique ;

4o L'établissement d'une chaire publique où sera donnée par des experts, tant du pays que de l'étranger, toute une série de conférences sur le mouvement sportive au Canada, en Europe et aux Etats-Unis, avec bibliothèque et bureau d'informations y attenantes, pour la satisfaction de la légitime curiosité publique sur toute question d'ordre sportive ;

5o L'établissement d'un bureau de courtiers ou de commissionnaires spéciaux qui, pour le bénéfice exclusif du sport, négociera gratuitement avec le commerce, la douane, les chemins de fer ou les agences de publicité, tant du Canada que d'Europe et des Etats-Unis, l'achat, la vente, le placement, la location, l'usage, l'expédition ou le retrait de tout objet, appareil ou instrument de sport quelconque, depuis

les plus petits et les moins coûteux jusqu'aux plus gros et les plus dispendieux ;

6o L'établissement d'un club social qui, en rapprochant chaque jour les amateurs de sport dans des rapports mondains, contribuera énormément par là même à déterminer chez leurs sociétés respectives cette unité de sentiment, gage le plus certain de l'unité d'action qui centuplera leur force à chacune ;

7o L'organisation de jeux Olympiques sur le modèle de ceux de la Grèce antique, de manière à associer les pouvoirs publics au sport dans des manifestations dont le cachet inter-provincial et surtout international, contribuera énormément à la bonne harmonie des différentes races établies au Canada et donnera à notre pays un grand renom à l'étranger ;

8o La confection d'un Tableau d'Honneur où seront portés les noms des clubs sportifs ou des individus qui, dans des tournois réguliers ou dans des poursuites de leur initiative propre, auront accompli des actes d'éclat ou établi des records dignes d'admiration et susceptibles de créer de l'émulation parmi les adeptes du sport ;

9o L'institution d'un Livre d'Or de l'Héroïsme où sera consigné tout acte de force et de courage susceptible par son caractère sportif autant que philanthropique, de mettre en honneur dans l'esprit des populations ces qualités viriles qui font à l'occasion les sauveteurs d'hommes, les sauveteurs d'idées et les sauveteurs de nations ;

10o La fondation à Montréal d'un journal hebdomadaire illustré, égal en tout point aux meilleures publications du genre dans le monde entier, et qui sera en même temps que le zélélateur infatigable de l'Oeuvre, l'organe officiel de la Société Canadienne pour l'Avancement du Sport et le canal par lequel elle répondra à toute question ou correspondance qui lui seront adressées.

“ Que pour associer les pouvoirs publics à l'œuvre entreprise par la Société Canadienne pour l'Avancement du Sport et donner à cet œuvre comme le caractère d'une institution nationale, les directeurs de la société soient autorisés à lui obtenir le haut patronage des chefs de la nation comme patrons et présidents honoraires ;

“ Que M. Guillaume Boivin soit élu président actif de la Société Canadienne pour l'Avancement du Sport et qu'il lui soit adjoint comme vice-présidents, MM. Cyrille Laurin, Roch Montbriand, Joseph Riendeau et Gustave Piché ;

“ Que M. J. C. O. Brière soit élu secrétaire général de la société ;

“ Que le bureau exécutif de la société se compose des président, vice-présidents et secrétaire général avec